



# QUALITE DE VIE DE LA BORDE

association loi 1901

.....à propos de la déviation du CD 121

## HALTE AUX FUTURES NUISANCES

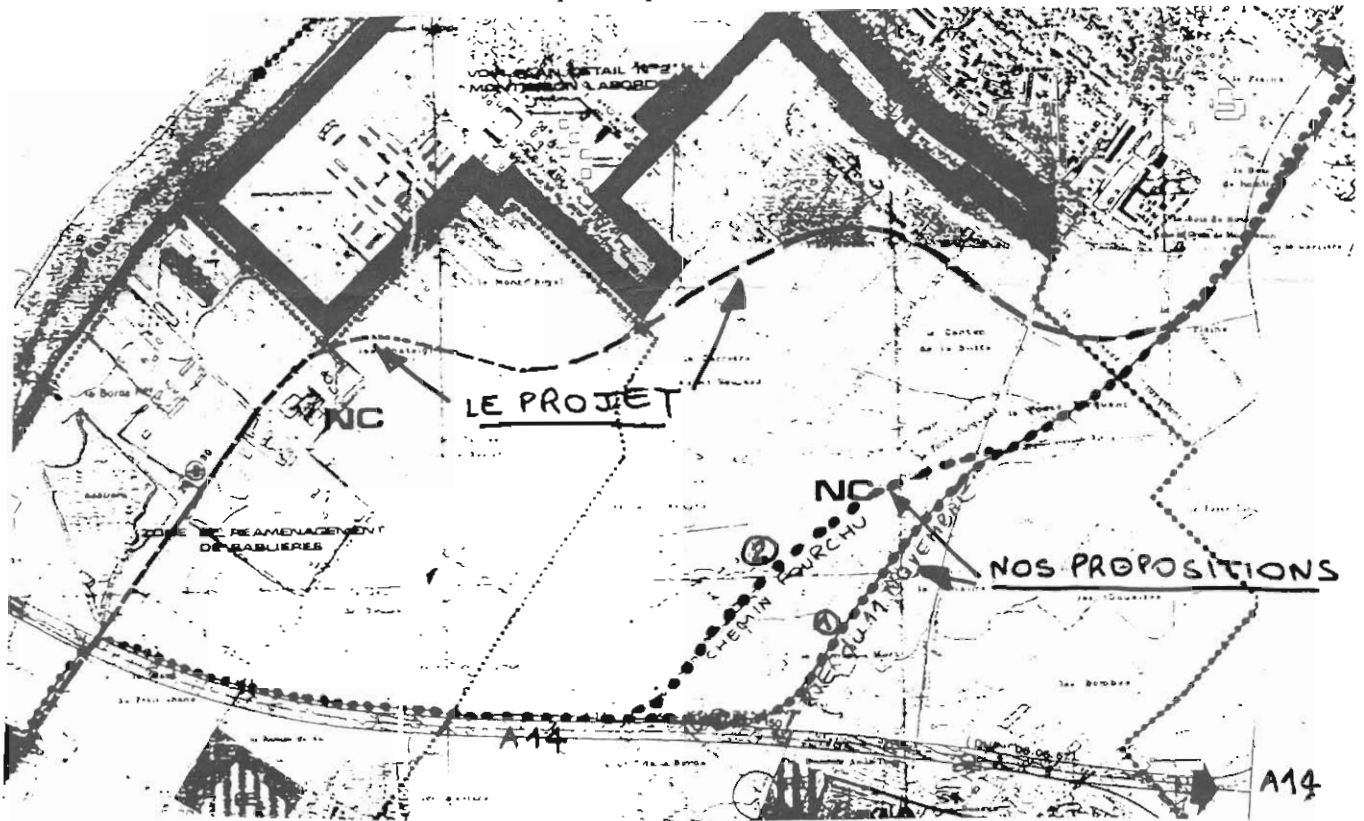
Un boulevard urbain de 2 fois 2 voies va traverser la plaine de Montesson en limite de nos habitations et entraîner un bouleversement de notre environnement.

Ce projet de déviation du CD 121, dont le but est d'améliorer le trafic Nord-Sud sans assurer la desserte de notre quartier, doit être réalisé prochainement, **apporter son lot de nuisances et accentuer notre isolement.**

**Il existe d'autres possibilités** de tracé moins couteuses, plus harmonieuses et à distance de toutes habitations.

Soutenez nos propositions qui s'inscrivent dans l'utilisation de voies existantes et qui doivent nous permettre de rétablir les liaisons entre quartiers.

*Mobilisons-nous pour préserver notre environnement.*



Si vous voulez préserver votre quartier et si vous pensez que LA BORDE ne doit pas devenir la **VICTIME** des plans de circulation de La Boucle, rejoignez notre association en contactant nos représentants:

- |   |  |
|---|--|
| Michel ANGERARD (22 rue Cornelle)               | Christian BACHELET (40 avenue Messenger)   |
| Jean-Henri BATMALE (27 avenue Alfred de Musset) | Alain BRUCHET (23 avenue Schoelcher)       |
| Michel CARRARA (36 rue Cornelle)                | Jean-Claude CAUSERET (36 avenue Messenger) |
| Jean DUPEYRE (2 boulevard Laforge)              | Serge FIEVET (27bis avenue Henri Barbusse) |
| Jean-Pierre GIE (42 avenue Henri Barbusse)      | Aimé LAURENT (5 avenue Molière)            |
| Guy MANCEL (21 avenue Honoré de Balzac)         | Jacques PERDEREAU (3 avenue Molière)       |

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : ..... TEL : .....



# QUALITE DE VIE DE LA BORDE

association loi 1901

---

## DEVIATION DE LA RD 121

### UN PEU D' HISTOIRE.....

Depuis 50 ans des projets de traversées Nord Sud de SARTROUVILLE se sont succédés avec notamment les projets suivant au cours des 15 dernières années.

Un premier projet consistant à élargir la rue Jean Mermoz faisait suite à une délibération du Conseil Général des Yvelines en date du 16 janvier 1978. L'aménagement envisagé constituait un complément indispensable au projet d'autoroute A 87.